

Conseil Municipal de Théhillac
Procès-Verbal
Séance du 28 mars 2025

Sont présents :

BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, JOGUET Françoise, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, MUROS LE ROUZIC Mikaël, PLAUD Mathieu, TRESSEL Angélique.

Pouvoir :

Karen QUÉAU donne pouvoir à Angélique TRESSEL

Absente excusée :

Alexandra CHEVREUX

Françoise JOGUET est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18h00.

Délibérations

- 1- Vote du compte de gestion 2024
- 2- Vote du compte administratif 2024
- 3- Vote des taux d'imposition 2025
- 4- Affectation du résultat 2024
- 5- Vote du budget primitif 2025
- 6- Demande de fonds de concours 2024 et fonds libres 2025 auprès de Redon Agglomération

Informations au conseil

1. Choix du mode de location pour le bar/restaurant
2. Marché public téléphonie avec le service informatique mutualisé de Redon Agglomération
3. Proposition d'un nom de rue pour l'atelier technique communal
4. Commune ambassadrice du don d'organes
5. Défibrillateurs
6. Horaires de l'agence postale communale
7. Divers

Approbation du procès-verbal du 28 février 2025

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

Présentation des finances de la commune par Monsieur David Jousse, Conseiller aux décideurs locaux, du Service de Gestion Comptable de Redon Agglomération.

Monsieur Jousse fait une présentation des finances de la commune de 2020 à 2024. Il met un point d'attention sur les charges de fonctionnement et sur la Capacité d'Autofinancement de la commune.

DCM11 Vote du compte de gestion 2024

Le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur (le Maire). Le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Receveur Municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par

le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte de gestion 2024 proposé.

DCM12 Vote du compte administratif 2024

Le compte administratif 2024 est présenté au Conseil Municipal et se présente ainsi :

Section de fonctionnement (€)

Dépenses réalisées	556 251,95
Recettes réalisées	586 569,76
Résultat de l'exercice 2024	30 317,81
Résultat antérieur 2023 reporté	4 519,60
Résultat à affecter	34 837,41

Section investissement (€)

Dépenses réalisées	548 391,42
Recettes réalisées	630 624,41
Résultat budgétaire de l'exercice 2024	82 232,99
Résultat antérieur 2023 reporté	-130 347,98
Résultat global à reporter	- 48 114,99
Reste à réaliser positif	108 108,00

Gilles HAUROGNE prend la présidence pour le vote du compte administratif 2024, le Maire sort de la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le compte administratif 2024 présenté.

DCM13 Vote des taux d'imposition 2025

Le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Maire propose de fixer les taux communaux comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,98% (34,46% en 2024), soit +1,5%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 56,14% (inchangé)
- taxe d'habitation : 15,71% (15,52% en 2024), soit +1,5%

Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste inchangé.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à la majorité avec :

- **une abstention,**
- **deux votes contre,**
- **huit votes pour :**

VOTE les taux proposés ci-dessus.

Pour information, l'Etat augmente les bases de 1,7%.

DCM14 Affectation du résultat 2024

Considérant que le compte administratif 2024 voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 34 837,41€
- un déficit d'investissement, hors restes à réaliser, de 48 114,99€
- un solde des restes à réaliser positif de 108 108,00€

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

1) Détermination du résultat d'exploitation 2024 à affecter :

- Excédent antérieur report 4 519,60€
- Résultat de l'exercice 30 317,81€

Résultat de fonctionnement à affecter : 34 837,41€

2) Affectation du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2024 : 0€
- Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses/Recettes repris au début de l'année 2025 : 0€
- Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : 0€

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 0€

3) Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 34 837,41€, sera pris au budget 2025 en résultat reporté de la section de fonctionnement (compte 002).

En section d'investissement : - 48 114,99€ (compte 001) report du résultat 2024.

DCM15 Vote du budget primitif 2025

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2025 proposé par la commission finances, comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 586 230,41 €

Dépenses d'investissement : 222 414,99€

Recettes d'investissement : 279 460,41€

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	586 230,41	586 230,41
Section d'investissement	222 414,99	279 460,41
TOTAL	808 645,40	865 690,82

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission finances,
Vu le budget primitif 2025,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	586 230,41	586 230,41
Section d'investissement	222 414,99	279 460,41
TOTAL	808 645,40	865 690,82

DCM16 Demande de fonds de concours 2024 et fonds libres 2025 auprès de Redon Agglomération

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, qu'il existe un reliquat de fonds de concours 2024 de 3 538,29€ qui peut être utilisé en 2025 sur des dépenses d'investissement. Par ailleurs, au titre des fonds de concours 2025, des fonds libres d'un montant de 6 000€ peuvent être demandés pour des dépenses d'investissement (chapitre 21 uniquement).

Le Maire propose de demander une partie du reliquat des fonds de concours 2024 sur l'étude de l'aménagement de la « rue des Châtaigniers » et les fonds libres 2025 sur la mise en place du cheneau à la salle de sport.

Les plans de financement se présentent comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Cabinet Xavier Cayet	4 050,00€ HT	Fonds de concours 2024	2 000,00€
		Autofinancement	2 050,00€
Total	4 050,00€ HT	Total	4 050,00€

DEPENSES		RECETTES	
Mise en place du cheneau	12 702,89€ HT	Fonds libres 2025	6 000,00€
		Autofinancement	6 702,89€
Total	12 702,89€ HT	Total	12 702,89€

Après avoir délibéré sur les plans de financement ainsi présentés, le Conseil Municipal, décide :

- de présenter une demande de fonds libres 2025 d'un montant de 6 000,00€ sur les travaux de mise en place du cheneau à la salle de sports,
- de présenter une demande du reliquat de fonds de concours 2024 d'un montant de 2 000,00€ sur l'étude d'aménagement de la « rue des Châtaigniers »
- autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents s'y afférant.

Informations au Conseil Municipal

1- Choix du mode de location pour le bar/restaurant

Après 10 mois de location, une réflexion est menée sur le mode de renouvellement du bail de location du bar/restaurant communal. Christian Lemée et Gilles Haurogné ont rencontré Maître Perez, notaire à Missillac, afin de s'informer sur les différents baux possibles : bail précaire, location gérance ou bail commercial.

2- Marché public téléphonie avec le service informatique mutualisé de Redon Agglomération

La commune a adhéré au groupement d'achat RESAH concernant la téléphonie fixe, mobile et accès internet mené par Redon Agglomération. L'entreprise Bouygues Télécom a obtenu le marché. Une étude est en cours afin de changer les forfaits téléphoniques, portables et accès internet de la commune.

Les téléphones qui sont loués pour la mairie jusqu'à présent seront changés afin de réduire les coûts.

3- Proposition d'un nom de rue pour l'atelier technique communal

Dans le cadre du déploiement de la fibre et le groupement d'achat RESAH, il est nécessaire qu'une adresse soit créée pour l'atelier technique communal. Le Maire propose d'appeler cette rue « rue des Nouys », appellation adoptée par le Conseil.

4- Commune ambassadrice du don d'organes

Il est proposé à la commune d'être ambassadrice du don d'organes. Quelques actions simples sont demandées :

- apposer un panneau à l'entrée de la commune pour inciter chacun à parler du don d'organes,
- mobiliser les habitants chaque année pour la journée nationale du don d'organes, le 22 juin ;
- inciter les acteurs locaux à rendre visible cette cause et à porter le ruban vert.

5- Défibrillateurs

Deux défibrillateurs sont installés sur la commune, l'un sur le mur extérieur de la mairie, l'autre sur le mur extérieur de la cantine scolaire (44 rue de l'église). D'une manière générale, les défibrillateurs sont géolocalisables sur l'application « Staying Alive » ou l'on peut également être référencé en tant que citoyen sauveteur (la communauté des Bons Samaritains).

Un des défibrillateurs a été utilisé, il y a quelques semaines, pour une personne de la commune. Deux théhillacois enregistrés sur « les Bons Samaritains » sont intervenus en attendant les secours. Ces bons réflexes ont permis de sauver cette personne.

6- Horaires d'ouverture de l'Agence Postale Communale

Désormais, l'Agence Postale Communale est ouverte le samedi matin de 9h00 à 12h00 avec une levée du courrier à 11h00.

7- Parc d'activités des Brivaudais

Une rencontre a eu lieu avec le Service de Développement Economique de Redon Agglomération et Sembreizh (bureau d'études) concernant le Parc d'Activités pour l'avancée globale du projet.

Le 8 avril 2025, une réunion est prévue en mairie avec Sembreizh pour la poursuite de l'étude d'aménagement.

8- Hôpital de Redon

Le Comité d'Appui de l'Hôpital de Redon a organisé une réunion le 22 avril dernier à Saint-Perreux, à laquelle Françoise Joguet et Gilles Haurogné ont assisté.

Les travaux sont prévus en plusieurs étapes :

1- Déconstruction, reconstruction et rénovation du plateau technique.

- 2027 à fin 2028 – Déconstruction de l'Hôtel Dieu + construction d'un bâtiment neuf de 6 000 m².
- Janvier 2028 à fin 2029 – Rénovation du plateau technique (urgences, bloc opératoire, bloc maternité).
Rénovation des niveaux 1 (halle d'accueil et entrées) et 2 (actuellement maternité qui deviendra les consultations).

2- Rénovation des services supports 2036 à 2039

- Au niveau 0 (pharmacie, cuisine, stérilisation)
- Rénovation du niveau 3 du bâtiment central

Cette seconde partie est conditionnée à la bonne santé financière de l'Hôpital. La subvention de l'ARS est de 30 millions d'euros. L'Hôpital doit donc emprunter 36 millions d'euros.

Le comité d'appui de l'hôpital propose un plan d'action sur la relance du financement et la clarification du projet.

9- Médocobus

La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Pays de Redon et l'association A Vos Soins présentent un projet de médocobus parcourant les communes du territoire du Pays de Redon. Ce médocobus proposerait des consultations de médecine générale mais aussi des consultations de soins dentaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 25 avril 2025 à 19h30.

INFORMATIONS DIVERSES

Randonnée pédestre

Proposition d'une randonnée découverte « faune et flore » le 1^{er} mai 2025 sur le sentier pédestre de Théhillac. Modalités et inscriptions en mairie auprès d'Esther : 02.99.90.23.79.

Courses cyclistes

Le dimanche 27 avril 2025 auront lieu les courses cyclistes « Prix des bords de Vilaine ». Dès 11h00, l'école des cyclistes s'élancera sur le petit circuit, d'un kilomètre trente de distance. A treize heures, la catégorie des U13, bataillera sur le grand circuit distant de 4,20 kilomètres. Les Accès $\frac{3}{4}$ s'élanceront à 13h45 sur 15 tours et pour finir les Accès $\frac{3}{4}$ et open 3 se départageront sur 20 tours soit 84 kilomètres. Départ 15h30.

Nous sommes à la recherche de signaleurs (gardes carrefours) afin de sécuriser le parcours. Merci de contacter le 06.02.36.85.98 pour tous renseignements.

L'Entente Théhillacoise

Lutte contre les frelons asiatiques

La période idéale pour le piégeage des reines fondatrices est arrivée, entre le 1^{er} février et le 31 mai. Différentes règles sont à respecter, placement, appât, etc ...

Retrouvé toutes les informations sur : <https://frelonasiatique.bzh>

Tour de Bretagne Cycliste

Le 29 Avril 2025 : ERDEVEN – GUENROUET

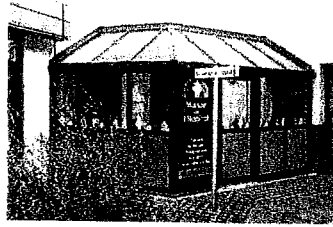
Circuit :

- Pont de Cran
- Carmenais
- Rue du Comé
- Direction Fégréac

Le 30 Avril 2025 : MISSILLAC – LE PERTRE

Circuit :

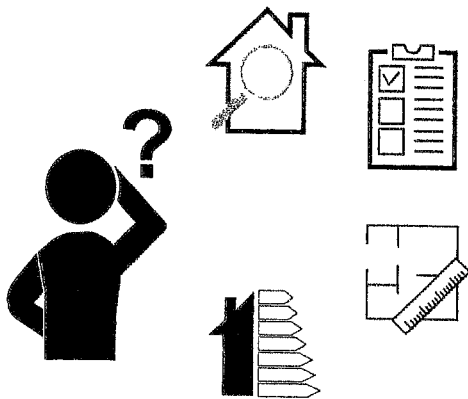
- Bel Air
- St Lienne
- Rue du Cormier
- Rue de la Mairie
- Direction Fégréac



Vous projetez de rénover ou de créer votre logement ?
La Maison de l'Habitat : un guichet d'information et de conseil gratuits pour répondre à toutes vos questions sur votre projet

La Maison de l'Habitat, pilotée par le service Habitat de REDON Agglomération, contribue à la mise en œuvre de la politique locale de l'Habitat.

Identifiée comme **service public de référence** dans le cadre d'un « **parcours travaux** », elle centralise en un même lieu **diverses ressources et professionnels** afin de répondre aux interrogations des habitants : **questions techniques, financières, fiscales et juridiques** pour toutes questions liées à l'Habitat et au Logement.



Une boîte à outils complète pour mener à bien votre projet de travaux

Nouveauté :
Intégration d'un nouveau partenaire

Les Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement aux particuliers

Des entretiens gratuits avec des architectes conseils sont proposés sur rendez-vous à la Maison de l'Habitat et à la Mairie de Pipriac pour les communes situées en Ille et Vilaine, pour tout particulier souhaitant avoir une aide sur son projet : réflexions sur le gabarit du bâti, conseils dans le choix des matériaux de construction, appui aux démarches pour les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable de travaux...) ...

Pour plus d'informations et prises de rendez-vous, n'hésitez pas à contacter la :



66 rue des Douves – 35600 REDON
02 99 72 16 06
dev.urbain@redon-agglomeration.bzh

Le lundi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Du mardi au jeudi, de 13h30 à 17h30

X Signaux

Barrières

D1A Départ/Arrivée

Sens du Circuit des Duiaux



Grand Circuit

P	ROUTES	ITINERAIRE	KILOMETRAGE		MOYENNE HORAIRE		
			PARCOURU	A PARCOURIR	43 km/h	45 km/h	47 km/h
Département de LOIRE-ATLANTIQUE (44)							
1 à 7	D114	Ouverture Village Départ : 09 H 30 Départ en groupe: 12h10 DEPART FICTIF : MISSILLAC, au giratoire à gauche sur Rue de la Sûreté, à droite, à gauche sur Rue de la Fontaine St Jean, au stop tout droit vers D2 Redon, Rue de la Chapelle, à gauche vers D402 St Dolay, Sortie MISSILLAC					
Département du MORBIHAN (56)							
8 à 10	D114	Entrée ST DOLAY , au stop à droite sur Rue de Coueslan vers D34 Redon					
11	D34	DEPART REEL OU KM 0 après 8,5 km de parcours fictif: Sortie SAINT-DOLAY	0	179,8	12 h 27	12 h 27	12 h 27
12	D34	A l'intersection à gauche vers C1 Théhillac	1,4	178,4	12 h 28	12 h 28	12 h 28
13	D176	Entrée THÉHILLAC	3,7	176,1	12 h 32	12 h 31	12 h 31
14	D176	Au giratoire à gauche vers D176 Fégréac	4,2	175,6	12 h 32	12 h 32	12 h 32
15	D176	Au giratoire à droite vers D176 Fégréac	4,5	175,3	12 h 33	12 h 33	12 h 32
16	D176	Sortie THÉHILLAC	5,4	174,4	12 h 34	12 h 34	12 h 33
Département de LOIRE ATLANTIQUE (44)							
17	D176	A l'intersection à gauche vers Camping	7,8	172	12 h 37	12 h 37	12 h 36
18		A droite sur Pont Canal de Nantes à Brest	9,9	169,9	12 h 40	12 h 40	12 h 39
19		Au giratoire à gauche vers rennes	13,8	166	12 h 46	12 h 45	12 h 44
20		Au giratoire à droite vers Le Pont Sec	14	165,8	12 h 46	12 h 45	12 h 44
21		Au stop à gauche sur D124 Blain	15,9	163,9	12 h 49	12 h 48	12 h 47
22		Au stop D124-D164, tout droit vers D124 Guéméné	16,8	163	12 h 50	12 h 49	12 h 48
23		Au carrefour D129-D131, à gauche vers D131 Auessac	22,2	157,6	12 h 57	12 h 56	12 h 55
24		Au carrefour D131-D775, tout droit vers D131 Auessac	25,2	154,6	13 h 02	13 h 00	12 h 59
25		A droite vers Sereignac	26,2	153,6	13 h 03	13 h 01	13 h 00
26		A l'intersection à droite	27	152,8	13 h 04	13 h 03	13 h 01
27		Au Stop à droite	28,2	151,6	13 h 06	13 h 04	13 h 03
28	D46	Entrée MASSÉRAC	31,9	147,9	13 h 11	13 h 09	13 h 07
29	D46	Au giratoire à droite vers Beslé sur Vilaine	32,1	147,7	13 h 11	13 h 09	13 h 07
30		Au giratoire D125 à gauche vers D46 Beslé sur Vilaine	32,4	147,4	13 h 12	13 h 10	13 h 08
31		Au Stop à gauche vers D15 Beslé sur Vilaine	36,5	143,3	13 h 17	13 h 15	13 h 13
32		Entrée BESLÉ-SUR-VILAINE	36,7	143,1	13 h 18	13 h 15	13 h 13
33		Au Carrefour D15-D46, à droite vers D46 Pierric	37,3	142,5	13 h 19	13 h 16	13 h 14
34	D46	Au giratoire tout droit	37,7	142,1	13 h 19	13 h 17	13 h 15
35	D46	Sortie BESLÉ-SUR-VILAINE	38	141,8	13 h 20	13 h 17	13 h 15
36	D46	A l'intersection D129, tout droit vers Pierric	39,8	140	13 h 22	13 h 20	13 h 17
37	D46	Lieu-dit Le Barré	40,7	139,1	13 h 23	13 h 21	13 h 18
38	D46	Au carrefour D130, à gauche vers Grand Fougeray	43,8	136	13 h 28	13 h 25	13 h 22
Département de L'ILLE ET VILAINE (35)							
39		Suivre à droite D57 Grand Fougeray	44,8	135	13 h 29	13 h 26	13 h 24
40	D57	Entrée GRAND-FOUGERAY	49,2	130,6	13 h 35	13 h 32	13 h 29
41	D57	Au stop à droite vers Autres Directions	49,5	130,3	13 h 36	13 h 33	13 h 30
42		A l'intersection D69, à gauche vers Autres Directions Début Zone de Ravitaillement 1	49,6	130,2	13 h 36	13 h 33	13 h 30
43		Au Stop tout droit vers Autres Directions	49,7	130,1	13 h 36	13 h 33	13 h 30

100	D114	Entrée RIEUX	103,9	60,2	14 h 54	14 h 51	14 h 45
101	D114	SI Rieux, face au N°17 Rue des Trinitaires	104,1	60	14 h 54	14 h 51	14 h 45
102	D114	Au l'intersection à gauche vers D114 St Dolay	104,3	59,8	14 h 55	14 h 52	14 h 46
103	D114	Sortie RIEUX	105,3	58,8	14 h 56	14 h 53	14 h 47
104	D114	Pont de Gran	106,9	57,2	14 h 58	14 h 55	14 h 49
105	D114	A l'intersection à gauche vers C3 Théhillac	107,6	56,5	14 h 59	14 h 56	14 h 50
106		Entrée THÉHILLAC	108,4	55,7	15 h 00	14 h 57	14 h 51
107		Au giratoire à gauche vers D176 Fégréac	108,9	55,2	15 h 01	14 h 58	14 h 52
108		Sortie THÉHILLAC	109,9	54,2	15 h 02	14 h 59	14 h 53

Département de LOIRE-ATLANTIQUE (44)

109		Entrée FÉGRÉAC	115	49,1	15 h 09	15 h 06	14 h 59
110		Au stop tout droit vers D124	115,3	48,8	15 h 10	15 h 06	15 h 00
111	D124	Au calvaire à droite	116	48,1	15 h 11	15 h 07	15 h 01
112	D324	Sortie FÉGRÉAC	116,1	48	15 h 11	15 h 07	15 h 01
113	D324	A l'intersection à droite vers Farinet	122,6	41,5	15 h 20	15 h 16	15 h 09
114		A l'intersection à droite	124,4	39,7	15 h 22	15 h 18	15 h 11
115		Au stop tout droit vers D124	124,5	39,6	15 h 22	15 h 19	15 h 11
116		Au stop à droite	125,9	38,2	15 h 24	15 h 20	15 h 13
117		A l'intersection tout droit	126,4	37,7	15 h 25	15 h 21	15 h 14
118		Entrée GUENROUËT	126,7	37,4	15 h 25	15 h 21	15 h 14
119		Au giratoire tout droit vers Centre Bourg	126,9	37,2	15 h 26	15 h 22	15 h 15
120		Au giratoire à gauche vers Quilly	127,5	36,6	15 h 26	15 h 23	15 h 15
121		A gauche vers D102 Quilly Entrée du Circuit	128,5	35,6	15 h 28	15 h 24	15 h 17
122		Sortie GUENROUËT	128,7	35,4	15 h 28	15 h 24	15 h 17
123		A l'intersection Les Rocheaux, suivre tout droit	130,8	33,3	15 h 31	15 h 27	15 h 19
124		Entrée NOTRE DAME DE GRÂCE	131,5	32,6	15 h 32	15 h 28	15 h 20
125		1er passage sur la ligne	131,7	32,4	15 h 32	15 h 28	15 h 21
126		Arrivée à droite Début zone de Ravitaillement Circuit	131,9	32,2	15 h 32	15 h 28	15 h 21
127		Fin Zone de Ravitaillement Circuit A l'intersection Quilly, tout droit	132,2	31,9	15 h 32	15 h 29	15 h 21
128		Au Stop à droite vers Guenrouët	134,1	30	15 h 35	15 h 31	15 h 24
129		Entrée GUENROUËT	136,5	27,6	15 h 39	15 h 35	15 h 27
130		Retour Entrée du Circuit, en épingle à droite	136,6	27,5	15 h 39	15 h 35	15 h 27
131		SI 2ème passage	139,8	24,3	15 h 43	15 h 39	15 h 31
132		3ème passage sur la ligne	147,9	16,2	15 h 54	15 h 50	15 h 41
133		4ème passage sur la ligne	156	8,1	16 h 05	16 h 01	15 h 52
134		5ème Passage sur la ligne et ARRIVEE	164,1	0	16 h 16	16 h 11	16 h 02